



N° ABONNÉ :

HOTLINE JURIDIQUE ET FISCALE

- Illimitée
- Confidentielle
- Spécialisée par thématique

UN SERVICE EXPERT POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Réponse immédiate
- Du lundi au vendredi de 9h à 19h
- Des compétences complètes en immobilier :
transaction, gestion locative, syndic...

OFFRE SPÉCIALE SANS ENGAGEMENT

Société :

M. / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je m'abonne à la **hotline juridique et fiscale** au tarif de 89 € HT par mois

- **Accès illimité** à la hotline
- **Aucun engagement** : vous pouvez mettre fin à votre abonnement à tout moment

- Après validation de mon 1er paiement, je recevrai mes identifiants dans les 48 heures
- Règlement mensuel par prélèvement ou virement

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente au verso. Bon pour accord.
Signature et cachet

Bon de commande à retourner à : contact@businessfilimmo.fr

Conformément à la législation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. TVA 20%. Offre réservée aux nouveaux abonnés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales régissent les relations de la société BUSINESSFIL avec son CLIENT, bénéficiaire du service de renseignements et d'informations à caractère documentaire tel que défini ci-après.

Avec les conditions particulières établies en accord avec le CLIENT, elles constituent l'ensemble des dispositions contractuelles liant les parties et régissant l'exécution des prestations dues par BUSINESSFIL.

Aucune autre condition, quelle qu'en soit la nature et le support, ne saurait, sauf acceptation préalable formelle et écrite de BUSINESSFIL, prévaloir à l'encontre des présentes Conditions Générales, accompagnées des Conditions Particulières susvisées.

Toute condition contraire posée par le CLIENT de la société BUSINESSFIL sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BUSINESSFIL, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Article 1 : Objet du contrat

BUSINESSFIL, spécialiste de l'information par téléphone, et dispensant de la formation professionnelle, qualifiée OPQCM (Office Professionnel de Qualification des Conseils en Management), met à la disposition du CLIENT un service de renseignements et d'informations à caractère documentaire dans les conditions arrêtées ci-après.

Article 2 : Souscription d'un abonnement

La souscription du contrat permet au CLIENT de bénéficier des services suivants :

Fourniture par téléphone de renseignements et d'informations relevant des domaines suivants : réglementation professionnelle des agences, transaction immobilière, gestion immobilière, copropriété, syndic, fiscalité Immobilière, urbanisme, gestion Sociale, vie des Affaires,

Envoi de documentation : textes législatifs et réglementaire, jurisprudence etc sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-dessous.

BusinessFil se réserve le droit de réviser le prix de l'abonnement à l'une quelconque des échéances du contrat si la consommation des services n'était plus en adéquation avec le prix de l'abonnement indiqué aux conditions particulières, notamment au regard de la consommation moyenne observée par les clients de même catégorie. A défaut d'accord du client sur le nouveau prix, BusinessFil pourra procéder à la résiliation du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions de l'article 11.

Article 3 : Personnes habilitées à faire appel aux services de BUSINESSFIL

BUSINESSFIL remet au CLIENT dans les 20 jours de la date de prise d'effet du présent contrat le code permettant d'interroger les différents services, étant précisé que les personnes qui font appel aux services de Business Fil doivent appartenir au personnel du CLIENT.

Article 4 : Propriété intellectuelle - droit d'auteur

Tous les produits documentaires adressés par BUSINESS FIL au CLIENT sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

BUSINESSFIL a conclu avec le Centre Français de la Copie (CFC) un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées.

Par conséquent, tous produits de quelque nature qu'ils soient, sont communiqués au CLIENT pour son usage strictement personnel, ce dernier s'interdisant expressément de les communiquer, d'en délivrer copie ou de les céder à des tiers étrangers à son entreprise, sauf à ce que le client obtienne l'autorisation préalable du CFC ou des éditeurs concernés.

Toute infraction aux dispositions du Code de la propriété Intellectuelle pourra entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre du contrefacteur.

Article 5 : Traitements automatisés (CNIL) – Confidentialité

Les informations recueillies par BUSINESSFIL auprès du CLIENT peuvent faire l'objet d'un traitement informatique à des fins comptables, statistiques et de gestion. En ce qui concerne les informations directement ou indirectement nominatives, le CLIENT bénéficie de l'ensemble des protections attachées à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » et se reconnaît informé du fait que de telles informations peuvent donner lieu de sa part à l'exercice des droits d'accès, de communication et de rectification auprès de BUSINESSFIL.

Tous les renseignements, informations et envois documentaires de quelque nature qu'ils soient, sont communiqués au CLIENT pour son usage strictement personnel, ce dernier s'interdisant expressément de les divulguer, d'en délivrer copie ou de les céder à des tiers étrangers à son entreprise.

De son côté, BUSINESSFIL s'engage à conserver le secret professionnel le plus strict sur toutes les informations personnelles reçues du CLIENT.

Les obligations réciproques en matière de confidentialité se

poursuivront pendant une durée de deux ans à l'issue de l'expiration du contrat, pour quelque cause que se soit.

Article 6 : Non-sollicitation de personnel

Le CLIENT s'interdit formellement d'engager, directement ou indirectement à travers une personne morale à laquelle il serait lié, tout employé et/ou collaborateur de la société BUSINESSFIL impliqué dans l'exécution des services contractuels qui lui sont rendus, pendant toute la durée de la relation contractuelle existante entre les parties et pendant un délai d'un an à compter de la cessation des relations contractuelles, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 7 : Prix – Conditions de paiement

Le prix et les conditions de paiement sont indiqués dans les conditions particulières. A défaut de paiement du prix par le CLIENT à l'une quelconque des échéances, BUSINESSFIL pourra, de plein droit :

- Déclarer l'exigibilité immédiate de toutes sommes qui resteraient dues à BUSINESSFIL, en application du présent contrat, sans préjudice de tous dommages-intérêts que BUSINESSFIL se réserve le droit de réclamer au CLIENT.

- Suspendre immédiatement les services fournis au CLIENT jusqu'au complet paiement de toutes sommes dues à BUSINESSFIL.

Tout retard de règlement entraînera de plein droit une pénalité de retard fixée à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

Article 8 : Révision du prix

Le prix est révisé de plein droit chaque année au jour anniversaire de la date d'effet du contrat par application de la formule suivante : $P1 = P0 \times S1/S0$

P1 = Prix HT révisé

P0 = Prix HT Initial

S1 = Dernier indice de la Convention Collective Syntec publié à la date de révision du contrat

S0 = Dernier indice de la Convention Collective Syntec publié à la date de la précédente révision ou, pour la première, à la date de signature du contrat

Article 9 : Etendue des services

Les prestations servies par BUSINESS FIL sont réalisées dans le cadre de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 90.1259 du 31 décembre 1990 et notamment de ses articles 60 et 66.1 et bénéficie de l'agrément délivré par l'OPQCM. BUSINESSFIL se réserve le droit en cas de besoin de sous-traiter tout ou partie de la prestation auprès de tout professionnel spécialisé extérieur faisant partie du réseau d'experts BUSINESSFIL.

Article 10 : Responsabilité – Assurance

Pour l'accomplissement du présent contrat, BUSINESS FIL s'engage à réaliser sa prestation de manière professionnelle dans les règles de l'art en la matière. La présente obligation est une pure obligation de moyens.

BUSINESSFIL ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables qui peuvent résulter de l'utilisation par le CLIENT ou un autre tiers de l'information, à moins qu'une quelconque faute grave puisse être mise à sa charge.

La responsabilité de BUSINESSFIL ne peut plus être engagée à compter de l'écoulement d'un délai de six mois à compter de la fourniture de toute prestation contractuelle.

Le CLIENT s'engage à ce que soit fait un usage licite et conforme au droit, des renseignements fournis par BUSINESSFIL, celle-ci ne pouvant voir sa responsabilité engagée pour un tel fait.

BUSINESSFIL déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance garantissant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'elle peut encourir du fait de l'exercice des activités contractuelles. Elle déclare s'acquitter régulièrement et sans retard du paiement des primes afférentes à ladite police.

De convention expresse entre les parties, il est reconnu que la société BUSINESSFIL ne sera pas responsable envers son CLIENT de tout préjudice indirect ou économique, y compris perte d'affaires, de revenus ou perte d'une chance de conclure un contrat ou de faire des économies, qui résulteraient de l'exécution de ses obligations contractuelles.

En tout état de cause, il est expressément convenu par les parties et accepté par le CLIENT, que la réparation qui pourrait être due à ce dernier au titre de la responsabilité contractuelle de la société BUSINESSFIL, ne pourra excéder le montant versé par le CLIENT à la société BUSINESS FIL pour l'exécution de ses obligations contractuelles correspondant aux 6 derniers mois d'abonnement ayant précédé la survenance du fait générateur de la responsabilité de BUSINESSFIL.

Article 11 : Durée

Le présent contrat entre en vigueur à la date spécifiée aux conditions particulières, ou, à défaut de date mentionnée dans les conditions particulières, à sa date de signature. Il est conclu pour une durée indéterminée et pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par

lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet au dernier jour du mois civil au cours duquel la résiliation est adressée à l'autre partie (le cachet de la poste faisant foi).

Article 12 : Inexécution contractuelle – Résiliation

L'inexécution totale ou partielle par l'une des parties de toute obligation née du contrat, quelle qu'en soit la cause, peut donner lieu à l'initiative de l'autre partie à une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. Si, au terme d'un délai de dix(10) jours à compter de la mise en demeure, il n'a pas été remédié à la carence de la partie défaillante, l'autre partie peut, si bon lui semble, invoquer la résiliation de plein droit du contrat. Dans l'hypothèse où l'inexécution provient du fait du CLIENT, le prix du contrat reste dû pour l'intégralité de la période contractuelle commencée.

Article 13 : Force Majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, BUSINESSFIL ne peut plus fournir ses prestations, ou le CLIENT remplir ses obligations, l'exécution de la présente convention est suspendue pendant le temps où la partie concernée est dans l'impossibilité d'assurer ses obligations.

Dès que l'effet de l'empêchement dû à la force majeure vient à cesser, les obligations du présent contrat reprennent vigueur pour la durée qui reste à courir au moment de la suspension.

Les parties conviennent que doivent être considérés comme cas de force majeure à l'exclusion de tout autre événement : La guerre, l'émeute, la révolution, la grève ou le lock-out chez l'une des parties et tout tiers, les actes de pirateries, les explosions d'engins, les effets nucléaires ou radioactifs, dès lors qu'ils ont pour effet d'empêcher l'une des parties de remplir raisonnablement ses obligations.

Les catastrophes naturelles, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif, réglementaire, ou autres apportant des restrictions à la profession exercée par l'une des parties.

Toutes perturbations du réseau téléphonique ou Internet, indépendantes de la volonté de BUSINESSFIL.

Et plus généralement, tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties.

Article 14: Cession

Le contrat étant « intuitu personae », le CLIENT s'interdit toute cession ou transfert du contrat au bénéfice d'un tiers à défaut d'accord préalable écrit de BUSINESSFIL.

Article 15: Indivisibilité

Si l'un quelconque des articles du contrat se révèle nul ou insusceptible d'exécution :

La validité des autres articles et le fait qu'ils soient susceptibles d'exécution ne sont en aucune manière affectés ni compromis et aucune des parties ne peut réclamer de dommages et intérêts du seul fait d'une telle nullité ou insusceptibilité d'exécution.

Les parties négocient de bonne foi afin de remplacer l'article en question par un ou des article(s) valable(s) et susceptible(s) d'exécution aussi proche(s) que possible de l'intention commune des parties envisagée tant sur le plan économique que juridique, ou si une telle intention commune ne peut pas être déterminée, de l'intention de celles des parties que l'article nul ou non susceptible d'exécution vise à protéger.

Article 16 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs mentionnés en tête des conditions particulières susvisées.

Elles s'engagent à notifier toute modification afférente à leur siège social dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa survenance, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en mains propres contre décharge.

Article 17 : Loi applicable – Attribution de compétence

La loi applicable au contrat est la loi française.

Les parties déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de l'application ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut, tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de PARIS.

Les présentes conditions générales comportent 17 articles.



HOTLINE JURIDIQUE & FISCALE

UN SERVICE EXPERT POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Accès illimité
- Réponse immédiate
- Offre sans engagement
- Du lundi au vendredi de 9h à 19h

DES COMPÉTENCES COMPLÈTES EN IMMOBILIER

- Transaction
- Syndic
- Fiscalité
- Gestion sociale
- Vie de l'entreprise
- Gestion locative
- Immobilier commercial
- Copropriété
- Urbanisme...

COMMENT ÇA MARCHE ?

BusinessFil Immo est un service simple, accessible où que vous soyez.

Contactez directement notre service expert au numéro indiqué sur votre carte d'abonné.

- Identifiez-vous avec votre code d'accès personnalisé
- Posez votre question pour être dirigé vers l'expert spécialisé
- Obtenez immédiatement une réponse claire et référencée

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

NUMÉRO DE CONTRAT :

.....

Référence Unique du Mandat :

(à renseigner par Businessfil)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la société **Businessfil** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Businessfil**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR88ZZZ423771

Nom du créancier : **BUSINESSFIL**

Adresse (N° et rue) : **3 rue Paulin Talabot**

Code postal et Ville : **93585 Saint-Ouen Cedex**

Pays : **France**

Nom du débiteur :

Adresse (N° et rue) :

Code postal et Ville :

Pays :

N° compte IBAN :

Merci de bien vouloir joindre un RIB original

Code BIC :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

POUR UN PRÉLÈVEMENT

RÉCURRENT /

UNIQUE

Date/...../.....

Lieu

Signature du débiteur :